



EVALUATION FINALE DU PROJET D'APPUI AU PROCESSUS DEMOCRATIQUE EN COTE D'IVOIRE

TERMES DE REFERENCES RECRUTEMENT D'UN (E) CONSULTANT (E) NATIONAL (E)

1. Contexte et situation

La tenue d'élections apaisées et crédibles constitue un facteur important dans le processus de consolidation de la paix, de la cohésion sociale et de la réconciliation nationale en Côte d'Ivoire. Contrairement aux élections de 2010, les élections présidentielles d'octobre 2015, référendaires d'octobre 2016, législatives de décembre 2016 et sénatoriales de mars 2018 se sont déroulées sans violences. Néanmoins, la consolidation de la paix en Côte d'Ivoire reste minée par quelques poches de vulnérabilité caractérisées par des tensions politiques latentes, un processus de réconciliation encore inachevé, la multiplication d'actes d'incivisme, un fort risque de conflits intra et intercommunautaires, avec un potentiel niveau élevé d'incidents et de violences. En particulier, les violences faites aux femmes et aux jeunes dans les élections et leur insuffisante participation à ces processus faisaient peser des risques de violences sur les élections locales et régionales prévues pour le 13 octobre 2018.

La participation des femmes et des jeunes pose un défi particulier. Les femmes représentaient en 2015 que 11% à l'Assemblée nationale, classant le pays au 155ème rang mondial. Les dernières élections législatives ont montré le manque de soutien des partis politiques aux militantes de leurs partis. Le taux des femmes ayant pu présenter leurs candidatures aux élections représentait seulement 12% globalement, certains partis politiques enregistrant une absence totale des candidatures féminines. Les appuis fournis par les partenaires engagés dans le processus électoral, notamment le SNU, ont contribué à accroître légèrement la représentativité des femmes au sein de l'Assemblée Nationale de 11,37% en 2016 contre 9,4% en 2011, et au niveau des collectivités locales, 7,96% contre 5,07 et d'obtenir une constitution plus sensible au genre incluant des aspects visant à renforcer la promotion de la participation politique des femmes. Conformément au préambule et à l'Article 36 de la Constitution ivoirienne révisée en 2016 qui promeut les droits politiques de la femme, une loi sur le quota favorisant la représentation dans les assemblées élues, a été adoptée en octobre 2019.

En dépit de ces efforts, des défis persistent et ralentissent l'essor de l'élite politique féminine en Côte d'Ivoire.

De plus, les jeunes et les femmes d'une manière générale, très touchés par les répercussions des crises récurrentes qu'a connues le pays, ont accumulé d'importantes lacunes en matière d'éducation et d'emploi. Leur vulnérabilité s'est donc considérablement accrue et ils finissent souvent par devenir des pions d'une concurrence d'intérêts politiques aux niveaux local, régional ou national. Ces jeunes et ces femmes sont le plus souvent victimes et acteurs des tensions sociales au cours des périodes électorales. De ce fait, il apparaît nécessaire, avant la tenue des élections locales, de prévenir les risques d'affrontements et de conflits, tout en les incitant à une plus grande participation et au strict respect des règles de la démocratie et des exigences électorales.

Ainsi, le projet financé en totalité par le PBF devait contribuer à la prévention des risques d'affrontements et de conflits, tout en incitant, d'une part, les populations à une plus grande participation et d'autre part, les populations et les acteurs politiques au strict respect des règles de la démocratie et des exigences électorales.

Il avait pour buts, de façon générale, de contribuer à la création d'un environnement pré et post-électoral apaisé et sécurisé afin de renforcer la participation citoyenne et consolider les acquis de la démocratie et la paix en Côte d'Ivoire. Le Projet vient compléter et renforcer les initiatives déjà en cours avec certains partenaires techniques engagés dans l'accompagnement des élections en Côte d'Ivoire, tels que le NDI et les différentes plateformes nationales d'appuis aux élections.

Le projet a eu une couverture nationale avec des interventions ciblées dans les zones sensibles et potentiellement. Il a été mis en œuvre dans les localités de Abidjan, Aboisso, Bonoua, Agboville, Bouaké, Bingerville, Séguéla, San-Pedro, Divo, Gagnoa, Odienné, Man, Biankouma, Guiglo, Dabou, Duékoué, Korhogo, Ferkessédougou, Daloa, Bonon, Katiola, Dabakala, Bondoukou et Bouna.

La formulation du projet a fait l'objet d'une large consultation avec les institutions nationales en charge du processus électoral notamment la Commission Electorale Indépendante (CEI), Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte Contre la Pauvreté (MSCSLCP), le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant ; l'Assemblée nationale ainsi que les Organisations de la Société Civile nationale et internationale qui ont l'habitude d'accompagner le processus électoral en Côte d'Ivoire à savoir : l'Institut Gorée de Dakar, le National Democratic Institute (NDI), le Réseau des femmes leaders Africaines, le Forum des femmes des partis politiques, le groupe consultatif de la société civile et la Plateforme des jeunes et des femmes pour des élections apaisées en Côte d'Ivoire. Toutes ces institutions ont apporté leurs contributions à la définition des trois axes stratégiques, des résultats attendus, ainsi que des activités à mener dans le cadre du projet, en lien avec l'évolution actuelle du contexte socio-politique de la Côte d'Ivoire et les priorités qui s'imposent pour un accompagnement optimal du processus électoral avec les élections locales d'octobre 2018.

Débuté le 10 septembre 2018, le projet s'achève le 31 mars 2020, soit une durée de 18 mois et est financé par le fonds de consolidation de la Paix des Nations Unies pour un montant de 1 200 000 USD. Le PNUD et ONU FEMMES Côte d'Ivoire ont été les agences récipiendaires avec 1 000 000 USD pour le PNUD et 200 000 USD pour ONU FEMMES. Les principaux bénéficiaires du projet sont les leaders politiques (femmes et hommes), les femmes et les, commissaires et fonctionnaires de la CEI, les Organisations de la Société, les plateformes de jeunes et de femmes pour les élections apaisées, le Forum des femmes des partis politiques, les Leaders communautaires et les autorités administratives, les médias et les forces de défense et de sécurité. Les résultats attendus du projet étaient 1) Les acteurs politiques, notamment les femmes et les jeunes des partis politiques et les autres parties prenantes au processus électoral, sont engagés dans le dialogue politique pour des élections locales apaisées ; 2) Les risques de violences liées au processus électoral sont réduits à travers la mise en place d'un système d'alerte rapide, flexible et proactif avec l'implication des organisations de jeunes et de femmes pour des élections apaisées ; 3) la participation des femmes dans le processus électoral et leur représentativité dans les assemblées élues sont améliorées. A la fin du projet, la situation est la suivante :

- Des caravanes de sensibilisation à l'endroit des candidats, des guides religieux et leaders communautaires, des chefs coutumiers traditionnels, et de la jeunesse dans les 13 communes du district d'Abidjan ont été réalisées ;
- 60 moniteurs et opérateurs de saisie de la violence, 400 M-Observateurs (Moniteurs-Observateurs) formés;
- Signature du code de bonne conduite par toutes les parties prenantes ;
- Une campagne de sensibilisation /information grand public, « Voter pour ma Mairie et mon Conseil Régional sans violences » a été mise en œuvre dans les régions du Bélier, de la Marahoué, de la Nawa et à Yopougon dans le District d'Abidjan. Dans le but de promouvoir une image positive et non violente du processus électoral, les actions suivantes ont été menées ;
- Cent soixante (160) causeries-débats effectuées avec les femmes sur les thématiques d'élections apaisées et les voies de recours en cas de contestation du résultat dans les localités de Man, Tiapoum, Dabou, Yamoussoukro, Facobly. Ces causeries-débats ont touché au total 3686 femmes ;
- Cent soixante (160) causeries débats, avec les jeunes sur les thématiques d'élections apaisées et sur les voies de recours en cas de contestation du résultat, effectuées avec par la suite 3293 hommes et 843 femmes sensibilisés ;

- Cent soixante-seize (176) rencontres avec les leaders des associations des jeunes et des femmes ont été effectuées et réparties comme suit : 79 leaders de jeunesse et 97 leaders d'associations de femmes.
- Les capacités de 50 relais communautaires jeunes dans les localités d'Abobo et de Zouan-Hounien sur les thèmes du civisme, de la citoyenneté, du processus électoral, de la paix, de la démocratie et de la communication pour un changement de comportement ont été renforcées. Ces 50 relais communautaires ont été constitués en des comités citoyens pour des élections non violentes qui ont mis en œuvre les actions de sensibilisation pendant la période des campagnes électorales ;
- Un (1) système d'alerte précoce et de réponse rapide rendu fonctionnel le Jour du Scrutin ;
- les capacités matérielles des Commissions Electorales Locales ont été renforcées ;
- Quatre cents (400) Observateurs du scrutin répartis sur certaines Communes.
- Soixante (60) moniteurs de la violence répartis sur certaines Communes ;
- Renforcement des capacités techniques de 88 femmes candidates aux élections locales, 80 femmes leaders et de partis politiques et (51) jeunes filles de partis politiques sur le leadership féminin, les dispositifs électoraux en Côte d'Ivoire, le cadre juridique des élections, la conduite d'une campagne électorale, la prise de parole et stratégie de communication et de négociation ;
- La stratégie genre de la CEI a été élaboré ;
- Une pépinière des jeunes filles en politiques a été mise en place
- Des cadres d'échanges pour la prévention des violences électorales auront été réalisés ;
-

Le projet d'appui au processus démocratique en Côte d'Ivoire a sur la période de réalisation mené des actions tant au plan institutionnel que communautaire. Au moment où se réalise l'évaluation finale, la Côte d'Ivoire se prépare à affronter de nouvelles échéances électorales dans un environnement politique animé par différents partis politiques. Cet environnement s'avère complexe car l'évaluation devra tenir compte de l'actualité pour faire des analyses objectives et nuancées sur les résultats engendrés par le projet. Les zones d'intervention du projet comptaient un peu plus de 10 millions d'habitants dont 50% de femmes. Il est à noter que toutes les zones ne pourront pas être visitées par la/ le consultant (e) en évaluation, toutefois, il conviendra de définir des zones selon des critères de choix objectifs et documentés.

Informations sur le projet	
Titre du projet	Appui au Processus Démocratique et de Consolidation de la Paix en Côte d'Ivoire
Numéro Atlas	CIV10-00111529
Produit et résultat institutionnel	<p>Résultat 1 : Les acteurs politiques, notamment les femmes et les jeunes des partis politiques et les autres parties prenantes au processus électoral, sont engagés dans le dialogue politique pour des élections locales apaisées.</p> <p>Résultat 2 : Les risques de violences liées au processus électoral sont réduits à travers la mise en place d'un système d'alerte rapide, flexible et proactif avec l'implication des organisations de jeunes et de femmes pour des élections apaisées.</p> <p>Résultat 3 : La participation des femmes dans le processus électoral et leur représentativité dans les assemblées élues sont améliorées.</p>
Pays	Côte d'Ivoire
Région	Abidjan, Aboisso, Bouna, Agboville, Bouaké, Bingerville, Séguéla, San Pedro, Divo, Gagnoa, Odienné, Man, Biankouma, Guiglo, Dabou, Duékoué, Korhogo, Ferkessedougou, Daloa, Bonon, Dabakala, Bondoukou et Bouna
Date de signature du document de projet	31 août 2018

Dates du projet	Démarrage : 10 septembre 2018	Fin prévue : 31 mars 2020
Budget du projet	1 200 000 USD	
Dépenses engagées à la date de l'évaluation	887 883,58 USD	
Source de financement	Fonds de consolidation de la Paix	
Gender Marker	2	
Agence d'exécution	PNUD, ONU FEMMES	

2. **Objectif de l'Objet, champs et objectifs de l'évaluation**

L'objectif est de conduire une évaluation sur l'acquis du projet d'appui au processus démocratique en Côte d'Ivoire et les effets sur les communautés cibles afin de connaître et documenter les changements qui ont eu lieu au cours de l'intervention. Cette étude permettra d'évaluer la valeur ajoutée de l'approche des agences et la pertinence de l'approche innovatrice du projet et mieux évaluer l'amélioration apportée par le projet sur les dynamiques sociales, communautaires et de conflit. Cet exercice devra permettre de collecter les données quantitatives et qualitatives en lien avec les résultats escomptés ou non afin d'apprécier la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité du projet ainsi que la prise en compte des Droits Humains et l'égalité des sexes selon les critères d'évaluation de l'OECD-DAC.

Cette évaluation de fin de projet a pour objectifs suivants :

- Évaluer globalement les résultats atteints par le projet ;
- Évaluer si et dans quelle mesure le projet a eu un effet réel en termes de consolidation de la paix (en lien avec les axes et résultats du Projet d'Appui à la Consolidation de Paix) dans les zones d'intervention ciblées de façon directe ou à travers des effets catalytiques, y compris la pertinence de la théorie de changement (la logique de l'approche) proposée par le projet autour des dividendes de la paix ;
- Évaluer la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la cohérence et l'effet des actions menées par le projet par rapport aux objectifs visés ainsi que les mécanismes en place pour la pérennisation des résultats ;
- Évaluer le niveau de satisfaction des différents acteurs clés par rapport au projet lui-même et aux résultats atteints ;
- Identifier les principaux enseignements à tirer de la mise en œuvre du projet, ainsi que les bonnes pratiques qui pourront être répliquées ;
- Déterminer, au vu du marqueur genre 2 attribué, si le projet a effectivement encouragé l'égalité entre les sexes de façon considérable et cohérente, en veillant à ce que les femmes bénéficient du projet et reflétant leurs préoccupations et intérêts.
- Identifier les facteurs de succès et défis du projet (programmation et gestion du projet) ; sur cette base, formuler des recommandations sur les procédures de planification et mise en œuvre des projets potentiels futurs qui vont financer ce type d'intervention.

3. **Critères d'évaluation et questions clés**

3.1. **Pertinence**

Dans quelle mesure le projet s'est-il inscrit dans les priorités nationales du moment en matière de consolidation de la paix et de développement et des priorités nationales en matière de promotion de la Femme, ainsi que dans les produits et effets du Programme d'Appui à la Consolidation de la Paix (PACoP), du programme de pays, le Plan stratégique du PNUD et de ONU Femmes et les ODD ?

- Dans quelle mesure le projet contribue-t-il à la théorie du changement relative à l'effet correspondant du programme de pays ?
- Dans quelle mesure des enseignements ont-ils été tirés d'autres projets pertinents dans la conception du projet ?

- Dans quelle mesure le projet contribue-t-il à l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et aux approches fondées sur les droits fondamentaux ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il répondu de manière adaptée aux évolutions politiques, juridiques, économiques, institutionnelles dans le pays ?

3.2. Efficacité

- Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué aux produits et effets du Programme d'Appui à la Consolidation de la Paix (PACoP), du programme de pays, aux ODD, au Plan stratégique du PNUD et de ONU Femmes et aux priorités de développement nationales ?
- Dans quelle mesure les produits du projet ont-ils été réalisés ? Quels facteurs ont contribué à la réalisation ou à la non-réalisation des produits et effets attendus du programme de pays ?
- La stratégie de partenariat du PNUD et de ONU femmes a-t-elle été adaptée et efficace ? Quels sont les facteurs qui ont contribué à l'efficacité ou à l'inefficacité ?
- Dans quels domaines le projet a-t-il enregistré ses meilleures performances ? Pourquoi et quels ont été les facteurs facilitants ? Comment le projet peut-il approfondir ou développer ces résultats ?
- Dans quels domaines le projet a-t-il enregistré ses moins bonnes performances ? Quels ont été les facteurs limitants et pourquoi ? Comment peuvent-ils être ou pourraient-ils être levés ?
- Quelles stratégies alternatives, le cas échéant, auraient pu être plus efficaces pour réaliser les objectifs du projet ?
- Les objectifs et les produits du projet sont-ils clairs, pratiques et faisables dans ce cadre ? Dans quelle mesure les parties prenantes ont-elles participé à la mise en œuvre du projet ?
- Dans quelle mesure la gestion et la mise en œuvre du projet se font-elles de manière participative, et cette participation contribue-t-elle à la réalisation des objectifs du projet ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il bien tenu compte des besoins des groupes nationaux et des évolutions des priorités des partenaires ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à l'égalité des sexes, à l'autonomisation des femmes et à la réalisation des droits fondamentaux ?

3.3. Efficience

- Dans quelle mesure la structure de gestion du projet présentée dans le document de projet a-t-elle permis d'obtenir les résultats attendus ?
- Dans quelle mesure la stratégie de mise en œuvre du projet du PNUD et de ONU Femmes et son exécution ont-elles été efficaces et d'un bon rapport coût-efficacité ?
- Les ressources humaines et financières ont-elles été utilisées de manière économique ? Les ressources (fonds, personnel, temps, expertise, etc.) ont-elles été affectées de manière stratégique pour obtenir les résultats ?
- Les ressources ont-elles été utilisées de manière efficace ? Les activités soutenant la stratégie présentaient-elles un bon rapport coût-efficacité ?
- Les ressources utilisées pour la promotion du genre correspondent-elles aux ressources planifiées à cet effet lors de la formulation du projet ?
- Dans quelle mesure les fonds et les activités du projet ont-ils été livrés dans le respect des délais ?
- Dans quelle mesure les systèmes de S&E mise en place et utilisés par le PNUD et ONU Femmes permettent-ils d'assurer une gestion efficace et efficace du projet ?

3.4. Cohérence

- Dans quelle mesure le projet est compatible avec d'autres interventions menées au sein du PNUD de ONU femmes et d'autres projets du PACOP ? Quelles ont été les synergies développées ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il respecté les normes et critères internationaux pertinents auxquels le PNUD et ONU Femmes ont-ils adhéré ?
- Y-a-t-il d'autres interventions de d'autres organisations/structures dans le même domaine d'intervention ? Quelles ont été les actions de complémentarité avec ces interventions notamment en matière de genre ?
- Dans quelle mesure le projet a apporté une valeur ajoutée tout en évitant le chevauchement d'activités avec d'autres projets internes ou externes ?

3.5. Durabilité

- Existe-t-il des risques financiers pouvant menacer la durabilité des produits du projet ?
- Des ressources financières et économiques seront-elles disponibles pour préserver les bénéfices réalisés par le projet ?
- Existe-t-il des risques sociaux ou politiques pouvant menacer la durabilité des produits du projet ou les contributions du projet aux produits et effets du programme de pays ?
- Les cadres légaux, les politiques et les structures et processus de gouvernance au sein duquel évolue le projet représentent-ils un risque pouvant menacer la durabilité des bénéfices du projet ?
- Dans quelle mesure les actions du PNUD et de ONU Femmes représentent-elles une menace environnementale pour la durabilité des résultats du projet ?
- Dans quelle mesure le niveau d'appropriation des parties prenantes représente-t-il un risque pour la pérennité des bénéfices du projet ?
- Dans quelle mesure les mécanismes, les procédures et les politiques sont-ils en place pour permettre aux principales parties prenantes de pérenniser les résultats obtenus en matière d'égalité des sexes, d'autonomisation des femmes, de droits fondamentaux et de développement humain ?
- Les aspirations à long terme des femmes et des hommes sont-ils en adéquation avec les résultats obtenus ?
- Le projet a-t-il pu parvenir à des changements sur les rapports de Genre ; si oui, sont-ils susceptibles de s'inscrire dans la durée?
- Dans quelle mesure les parties prenantes soutiennent-elles les objectifs à long terme du projet ?
- Dans quelle mesure les enseignements tirés sont-ils en permanence documentés par l'équipe de projet et diffusés auprès des parties intéressées, qui pourraient bénéficier des connaissances acquises par le projet ?
- Dans quelle mesure les interventions du PNUD et de ONU femmes disposent-elles de stratégies de désengagement bien conçues et bien planifiées ?
- Quelles mesures pourraient-elles être adoptées pour renforcer les stratégies de désengagement et la durabilité ?
- Quels sont les effets catalytiques du projet ?
-

3.6. Effets/Changements

- Quels sont les effets positifs et négatifs, primaires et secondaires à long terme produits par le projet, directement ou indirectement ?
- Quels sont les effets intentionnels et non intentionnels, positifs et négatifs pendant la durée du projet?
- Quelle est la preuve que le projet a permis aux jeunes femmes en particulier de contribuer efficacement au processus démocratique ?
- Quelles sont les preuves que le projet a permis d'accroître la représentativité des femmes dans les assemblées élues?

NB : L'évaluation ne sera pas en mesure d'évaluer pleinement l'impact du projet compte tenu de sa durée et du fait que l'évaluation intervient pendant que le projet est encore en cours. Mais elle répondra aux questions suivantes, qui permettront d'identifier les effets immédiats du projet, qui détermineront l'impact sur le long terme :

3.7. Questions transversales Droits fondamentaux

Dans quelle mesure les pauvres, les populations autochtones, les personnes ayant des difficultés physiques, les femmes et d'autres groupes défavorisés ou marginalisés ont-ils bénéficié des travaux du PNUD et de ONU Femmes ?

Égalité des sexes

- Dans quelle mesure l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ont-elles été prises en compte dans la conception, la mise en œuvre et le suivi du projet ?
- Le marqueur de genre affecté au projet reflète-t-il la réalité ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il encouragé des évolutions positives en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes ? Y a-t-il eu des effets inattendus ?

4. **Méthodologie de l'évaluation**

Approche

L'évaluation se reposera sur une méthodologie à la fois quantitative et qualitative et la méthodologie du/de la consultant(e), la collecte de données et leur analyse reflèteront cette approche. La partie quantitative visera à documenter les effets principaux du projet à travers des données chiffrées collectées auprès des bénéficiaires directs et indirects du projet. Cette partie de l'évaluation prendra le cadre de résultats du projet comme son point de départ.

L'évaluation réunira les données nécessaires pour renseigner les indicateurs au niveau d'effet du cadre de résultats. Ceci comprendra dans certains cas d'établir des valeurs de référence pour certains indicateurs à travers des enquêtes rétrospectives.

La partie qualitative complétera la partie quantitative et visera à approfondir l'analyse et corroborer les voies à travers lesquelles l'approche du projet pourrait contribuer à la cohésion sociale et la réduction du niveau de conflictualité. Elle servira également à découvrir des explications alternatives des effets/changements éventuelles attribués au projet et difficilement captées par enquête quantitative. Enfin, l'enquête qualitative a pour but de mieux comprendre les perspectives et aspirations des bénéficiaires directs et indirects et les questionnaires et guides d'entretien comprendront des questions ouvertes permettant aux personnes sondées de s'exprimer librement.

Collecte de données

L'évaluation doit faire appel à plusieurs méthodes et instruments d'évaluation, tant qualitatifs que quantitatifs et sensibles au genre. Dans le cas où les visites sur le terrain seraient impossibles du fait de l'actualité sanitaire liée à pandémie du COVID 19, et du manque de membres de l'équipe d'évaluation locale, les données devront être collectées à distance. Des interviews Skype, des questionnaires mobiles, des enquêtes en ligne, des plateformes de collaboration et des images satellites pourraient être utilisées pour collecter des données. Les parties prenantes qui font face à des urgences existantes doivent être prévenues à l'avance afin de faciliter les éventuels ajustements des délais

Examen documentaire de tous les documents pertinents : Il s'agit notamment d'analyser :

- Le document de projet (accord de contribution)
- La théorie du changement et le cadre de résultats
- Les rapports de contrôle de la qualité du projet ;
- Les plans de travail annuels ;
- Les notes conceptuelles des activités ;
- Les rapports trimestriels et annuels consolidés ;
- Le rapport de suivi axé sur les résultats ;
- Les résumés des réunions des comités techniques et de pilotage du projet ;
- Les rapports de suivi technique/financier.
- Etudes et évaluations antérieures.
- Les rapports et articles des activités réalisées

Entretiens semi-structurés avec les principales parties prenantes : avec le Secrétariat du PBF, les homologues gouvernementaux, les membres de la communauté des donateurs, les représentants des principales organisations de la société civile, certains membres de l'UNCT et les partenaires d'exécution ;

Discussions de groupes ou avec des informateurs clés, y compris des hommes et des femmes, des bénéficiaires et des parties prenantes. Tous les entretiens doivent être menés dans le respect de la confidentialité et de l'anonymat. Le rapport final d'évaluation ne doit pas permettre d'établir un lien entre un commentaire donné et une ou plusieurs personnes physiques.

Visites sur le terrain et validation sur site des principaux produits et interventions tangibles. L'évaluateur est tenu d'appliquer une approche participative et consultative en veillant à impliquer étroitement les responsables de l'évaluation, les partenaires d'exécution et les bénéficiaires directs ;

L'approche méthodologique retenue, y compris le calendrier des entretiens, des visites sur le terrain et la liste des données qui seront utilisées pour l'évaluation doit être clairement présentée dans le rapport de démarrage et doit faire l'objet de discussions poussées et d'un accord entre les parties prenantes du PNUD, de ONU Femmes et le consultant.

5. **Livrables**

Il est attendu du / de la consultant (e) :

- Un rapport de démarrage (10-15 pages)

Le rapport doit être préparé par le / la consultant(e) avant d'entamer la collecte de données complémentaires (avant tout entretien formel, distribution de questionnaires ou visites sur le terrain) et après consultation de la documentation fournie et des premiers entretiens.

Le rapport initial doit inclure le programme détaillé des tâches, activités de la prestation en désignant les personnes responsables et les moyens matériels prévus.

- Un rapport provisoire (40-60 pages):

Le / la consultant (e) doit soumettre aux parties prenantes, un rapport provisoire afin que celles-ci s'assurent de la prise en compte des normes de qualité.

- Un rapport final en français (40-60 pages au plus hors annexes) dont le contenu doit correspondre aux prescriptions des termes de références de la mission (voir annexes).

6. **Profil du / de la consultant(e) national(e)**

Le / la consultant(e) devra répondre aux exigences suivantes :

- Justifier d'une formation **BAC+4** en sciences sociales, sciences économiques, sciences juridiques ou tout domaine équivalent ;
- Avoir au moins 07 années d'expérience dans la conduite d'évaluation externe de projet/programme de de cohésion sociale, de consolidation de la paix, développement et de genre ;
- Avoir une bonne maîtrise de la gestion axée sur les résultats des projets et programmes de développement ;
- Avoir une bonne connaissance de l'évaluation sensible au genre et une expérience avérée de la conduite d'évaluation liées au genre ;
- Avoir une bonne connaissance et une expérience avérée (au moins 05 ans) en matière de gestion des conflits et consolidation de la Paix ;
- Disposer d'une excellente capacité d'analyse de synthèse, de rédaction solide et une compétence avérée en rédaction scientifique, en communication orale et écrite ;
- Avoir une connaissance prouvée en gestion de cycle de projet ;
- Avoir une connaissance approfondie du contexte ivoirien en particulier des zones d'intervention ;
- Observer une indépendance vis-à-vis des parties impliquées ;
- Avoir une bonne capacité de communication ;
- Avoir à son actif au moins deux rapports d'évaluation ;

7. **Déontologie de l'évaluation**

La présente évaluation sera réalisée dans le respect des principes énoncés dans les « Directives éthiques pour l'évaluation » du GNUE et de l'OCDE-CAD. Le consultant doit veiller à sauvegarder les droits et la

confidentialité des personnes fournissant les informations, par des mesures pour garantir la conformité avec les codes juridiques régissant la collecte et la publication de données. Le consultant doit également assurer la sécurité des informations collectées et prévoir des protocoles permettant de garantir l'anonymat et la confidentialité des sources d'information lorsque cela est requis. Les connaissances et les données acquises au cours du processus d'évaluation doivent par ailleurs être utilisées pour l'évaluation uniquement, à l'exclusion de tout autre usage sans l'autorisation expresse du PNUD, de ONU Femmes et de ses partenaires ».

8. Durée de la mission

L'évaluation se déroulera entre les mois de mai 2020 et s'étendra sur 25 jours ouvrés.

9. Modalités d'exécution

i. Le responsable de l'évaluation

Le responsable de l'évaluation donne son avis quant à l'acceptation finale de l'évaluation, ainsi que pour la validation de toutes les étapes du processus d'évaluation, notamment : a) vérification de l'évaluabilité ; b) finalisation des termes de référence de l'évaluation, c) définition de la composition requise de l'équipe d'évaluation et son recrutement ; d) validation du rapport de démarrage, e) coordination et consolidation des commentaires sur la version préliminaire du rapport d'évaluation, et f) acceptation des rapports d'évaluation finaux. Le responsable de l'évaluation est le spécialiste en suivi-évaluation du PNUD en binôme avec le Spécialiste suivi-évaluation de ONU Femmes.

ii. Le responsable du Programme

Le rôle du responsable du programme (spécialiste programme Gouvernance et Etat de Droit) en binôme avec le responsable Programme ONU Femmes est de soutenir la mise en œuvre d'une évaluation. Afin de garantir l'indépendance et la crédibilité de l'évaluation, il ne gère pas directement l'évaluation. Toutefois, il fournit les documents et les données demandées et soutenir l'évaluation dans son ensemble, notamment la mission de collecte des données.

iii. Le Groupe de Référence

Il est établi un groupe de référence composé de représentants des principaux partenaires et parties prenantes, afin de soutenir l'évaluation et de proposer des commentaires et des orientations aux étapes importantes du processus d'évaluation. Le groupe de référence garantit la transparence du processus et renforce la crédibilité des résultats de l'évaluation. Il est composé de :

- La Commission Electorale Indépendante (CEI) ;
- Le ministère du Plan et du Développement ;
- Le Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte Contre la Pauvreté (MSCSLCP) ;
- Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant ;
- Le PNUD ;
- ONU FEMMES ;
- Le Secrétariat technique du PBF .

10. Calendrier du processus d'évaluation

Activité	Nombre de jours estimés	Échéance de réalisation	Lieu	Entité responsable
Étape 1 : Examen documentaire et rapport de démarrage				
Réunion d'information avec le PNUD et ONU Femmes (responsables de programme et personnel affecté au projet en fonction des besoins)		À la signature du contrat	PNUD	Responsable de l'évaluation et chargé de programme ONU Femmes
Transmission des documents pertinents au/ à la consultant(e) en évaluation		A la signature du contrat	Par email	Coordination du projet
Examen documentaire, conception de l'évaluation, définition de la méthodologie et actualisation du plan de travail, y compris la liste des parties prenantes à consulter	5 jours	Dans un délai de deux semaines après la signature du contrat	A domicile	Consultant(e) en évaluation
Soumission du rapport de démarrage (15 pages maximum)		Dans un délai de deux semaines après la signature du contrat		Consultant(e) en évaluation
Commentaires et validation du rapport de démarrage		Dans un délai d'une semaine à compter de la réception du rapport de démarrage	PNUD	Responsable de l'évaluation
Étape 2 : Mission de collecte des données				
Réunions de consultation et visites sur le terrain, entretiens approfondis et groupes de discussion	15 jours	Dans un délai de quatre semaines après la signature du contrat	Abidjan et dans les zones d'intervention	À organiser par le PNUD /ONU Femmes avec les partenaires de projet locaux, le personnel du projet, les autorités locales, les ONG,
Réunion d'information avec le PNUD, ONU Femmes et les principales parties prenantes	1 jour		Abidjan	Consultant(e) en évaluation
Étape 3 : Rédaction du rapport d'évaluation				
Préparation de la version préliminaire du rapport d'évaluation (50 pages maximum sans les annexes) et du résumé analytique (5 pages)	5 jours	Dans un délai de trois semaines après la fin de la mission de terrain	Domicile	Consultant(e) en évaluation
Soumission du rapport provisoire de l'évaluation				Consultant(e) en évaluation
Envoi des commentaires consolidés du PNUD, de ONU Femmes et des parties prenantes sur le rapport provisoire		Dans un délai de 2 semaines à compter de la date de réception du rapport provisoire	PNUD	Responsable de l'évaluation et Groupe de référence de l'évaluation
Réunion d'information avec le PNUD/ONU Femmes	1 jour	Dans un délai d'une semaine à compter de la réception des commentaires	PNUD	PNUD, ONU Femmes groupe de référence, consultant en évaluation

Finalisation du rapport d'évaluation en intégrant les ajouts et commentaires transmis par le personnel du projet et le bureau pays du PNUD et ONU Femmes	3 jours	Dans un délai d'une semaine à compter de la réunion d'information finale	A domicile	Consultant(e) en évaluation
Soumission du rapport final d'évaluation au bureau de pays du PNUD (50 pages maximum hors annexes et résumé analytique)		Dans un délai d'une semaine à compter de la réunion d'information finale	A domicile	Consultant(e) en évaluation

11. Paiement

Délivrables	Délais	Montant
Rapport de démarrage	A 3 jours ouvrés du début de la mission	20%
Rapport provisoire	Après 20 jours ouvrés à partir du début de la mission	50%
Rapport final de l'étude	A la fin du contrat dès la remise du rapport final	30%

NB : Tous les rapports sont validés et certifiés avant paiement.

12. Modalité de soumission

Le dossier de candidature devra être constitué de :

i. Une offre technique incluant :

- La compréhension des TDR, la matrice d'évaluation et la méthodologie d'évaluation proposée ;
- Un chronogramme prévisionnel des tâches précisant les moyens humains et matériels affectés à chaque étape de la prestation ;
- Un résumé de l'expérience passée du consultant dans les évaluations de projets ;
- Le Curriculum Vitae du consultant ;

ii. Une offre financière incluant :

- Les honoraires du consultant
- Les coûts liés aux ressources humaines et matériels impliqués

13. Critères d'évaluation des offres techniques et financières

a) Le nombre de points attribués pour chaque critère technique est le suivant :

La sélection sera faite sur la base des critères suivants :							
Récapitulatif des formulaires d'évaluation des Propositions techniques		Note maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
1.	Qualification et expérience	40					

2.	Plan de travail	10					
3.	Méthodologie proposée et approche pour exécuter le travail selon les TDR	50					
Total		100					

Formulaire d'évaluation de la Proposition technique -- Formulaire 1		Note maximum	A	B	C	D	E
Expertise / Qualification et expérience dans le domaine							
1.1	Diplômes et références clés	20					
1.2	Expertise avérée dans le domaine de la consolidation de la paix	20					
Total		40					

Formulaire d'évaluation de la Proposition technique – Formulaire 2		Note maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
Plan de travail							
2.1	Le plan de travail est-il bien défini, bien détaillé et correspond-il aux termes de référence ?	10					
Total		10					

Formulaire d'évaluation de la Proposition technique Formulaire 3		Note maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
Méthodologie proposée et approche pour exécuter le travail selon les TDR							
2.1	La proposition montre-elle une compréhension générale des activités à mener ?	10					
2.2	La proposition comprend-elle un cadre méthodologique cohérent et une structure précise des résultats attendus ?	10					

2.3	La présentation est-elle claire et la succession des activités ainsi que leur planification sont-elles logiques, réalistes et augurent-elles suffisamment d'une bonne exécution des tâches ?	20					
2.4	Le Plan d'exécution (Chronogramme) des tâches est-il précis et cohérent ?	10					
Total		50					

a) Evaluation finale

Seules les candidatures ayant obtenu une note au moins égale à 70 points sur le total des 100 points seront retenues pour une analyse financière ;

La méthode d'évaluation qui sera utilisée est celle du meilleur rapport qualité/prix (score combiné). Il sera tenu compte des compétences et de l'expérience du consultant, de sa méthodologie de travail et de sa proposition financière.

Une proposition financière sur la base d'un montant forfaitaire mensuel incluant (les honoraires, les frais de voyage, les indemnités journalières/perdiems et autres frais relatifs à la mission dans les localités de l'intérieur du pays);

Pour permettre une meilleure appréciation du montant forfaitaire proposé, le consultant doit éclater son montant forfaitaire en indiquant clairement les frais prévus pour les honoraires, les frais de voyages et ceux affectés aux indemnités journalières/perdiems ;

b) Les deux propositions doivent être placées sous plis scellés distincts et porter la mention : CONSULTANT(E) NATIONAL(E) POUR L' EVALUATION FINALE DU PROJET D'APPUI AU PROCESSUS DEMOCRATIQUE EN CÔTE D'IVOIRE

c) Les dossiers sont à déposer au bureau du PNUD Côte d'Ivoire à l'adresse :

Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), Angle Avenue Marchand, Rue Gourgass Plateau en face de la radio ? 01 BP 1747 ABIDJAN 01 COTE D'IVOIRE, au plus tard le ... à...heures 00

d) Toute proposition technique et financière transmise dans des enveloppes non scellées et pas séparées, seront rejetées.

	Préparé par	Visé par	Approuvé par
Nom			
Signature			
Date			

DETAIL DES COUTS :

Détail des couts par élément :

Elements	Coût Unitaire	Quantité	Cout total pour durée du Contrat
I. Coûts du Personnel			
Honoraires			
Assurance vie			
Assurance maladie			
Communications			
Transport			
Autres (Mentionner svp)			

14. Annexes des TDR

1. Cadre de résultats et théorie du changement de l'intervention ;
2. Une liste des principales parties prenantes et des autres personnes à consulter, avec des informations concernant l'organisation dont elles dépendent et leur importance pour l'évaluation, ainsi que leurs coordonnées ;
3. Listes des sites à visiter ;
4. Listes des documents à consulter ainsi que des sites internet à visiter ;
5. Matrice d'évaluation ;
6. Format du rapport d'évaluation ;
7. Code de conduite

1. Théorie de changement et cadre de résultats

Théorie du changement du projet

Dans le contexte sociopolitique fragile à l'approche des échéances électorales en Côte d'Ivoire, Si un cadre d'échanges entre les acteurs politiques, les leaders communautaires, avec l'appui des plateformes de dialogues pour des élections apaisées et transparentes, est appuyé et fonctionnel, Si les institutions impliquées dans le processus électoral intègrent effectivement le genre dans le processus, et que les femmes sont plus à même d'exercer un leadership politique transformationnel, Si les jeunes, les acteurs des médias sont formés et sensibilisés sur leur rôle dans la prévention et la gestion des conflits et leurs capacités renforcées et Si ces derniers participent massivement aux élections locales à venir, Alors le processus électoral se déroulera dans un sentiment d'inclusivité et dans un environnement apaisé favorable à la consolidation de la paix.

Annex B: Cadre de résultats du projet (doit inclure les données désagrégées par sexe et âge)

Résultats1: Les acteurs politiques, les jeunes et les femmes	Produits	Indicateurs1 a : Pourcentage des acteurs politiques, des jeunes et des femmes ayant confiance au processus électoral	Moyens de vérification/A la fin des élections des élections collecte	Etapas
notamment des partis politiques et les autres parties prenantes au processus électoral sont engagés dans le dialogue politique pour des élections locales apaisées		Données de Référence : AD Cible : Au moins 50% des acteurs politiques des jeunes et des femmes ont confiance au processus électoral	Rapport de la campagne Electorale / A la fin de la campagne	
		Indicateur 1 b : Proportion des parties politiques ayant adhéré au code de bonne conduite Données de Référence : 20% Cible: 100% des parties politiques	Rapport de l'Observatoire de Bonne Conduite / A la fin des élections	
	Produit 1.1: Une plateforme multipartite de dialogue est mise en place et fonctionnelle	Indicateur 1.1.1 : Nombre de rencontres périodiques organisées par la plateforme Données de Référence : 00 Cible : 06	Rapports de la Plateforme multipartite / A la fin du processus	
	Indicateur 1.1.2 : Nombre d'acteurs politiques et membres d'OSC qui ont leurs capacités renforcées en matière de dialogue politique	Rapports de formations de la plateformes / A la fin des formations		

		Données de Référence : 75 acteurs des partis politiques et des membres des OSC formés Cible ; Au moins 5 leaders par parti politique, OSC formés		
		Indicateur 1 c : Niveau de participation des partis politiques aux élections locales de 2018 Données de Référence : 00% Cible: Au moins _80% des parties politiques	Rapports de la CEI Rapports des OSC à la fin des élections	
	Produit 1.2 : Les partenaires nationaux sont appuyés pour promouvoir une image positive et non violente du processus électoral	Indicateur 1.2.1 : Nombre de dialogues initiés par les leaders religieux et communautaires Données de Référence : 00 Cible : Au moins 25 dialogues initiés	Rapports des dialogues / A la fin des séances	
		Indicateur 1.2.2 : Nombre de campagnes de sensibilisation et de dialogue sur des élections sans violences menées par les partenaires nationaux	Rapports des Campagnes de sensibilisation	Avant les élections

		Données de Référence : 17 campagnes au niveau local pour des élections non violentes organisées par les OSC Cible: Au moins une campagne dans chaque localité cible du projet (25 campagnes)		
	Produit 1.3 : La capacité des jeunes et des femmes des partis politiques est renforcée en matière d'élections et de paix	Indicateur 1.3.1 : Nombre de jeunes (par sexe) capable d'utiliser l'outil BRIDGE Données de Référence : 30 membres de 7 OSC de la Plateforme des jeunes et des femmes formés BRIDGE Cible : 100 jeunes pairs formateurs dont 50 femmes	Rapports de Formations / A la fin des formations	
		Indicateur 1.3.2 : Nombre de causeries-débats et de sensibilisations de proximité initié par la plateforme des clubs de paix Données de Référence : 7 causeries débats organisés par les Club de paix opérationnels dans les universités et grandes écoles Cible : Au moins 4 causeries-débats et de sensibilisations de proximité	Rapports des séances de sensibilisations / A la fin des sensibilisations	

		organisées par chaque club de paix soit 11 causeries en valeur cumulée		
		Indicateur 1.3.3. Nombre de jeunes affiliés aux partis politiques en matière de dialogue et actions non violentes Données de Référence :00 Cible: Au moins 100 jeunes dont 50 femmes		
Résultat 2: Les risques de violences liées au processus et à l'environnement électoral sont réduits à travers la mise en place d'un système d'alerte rapide, flexible et réactif avec l'implication des organisations de jeunes et de femmes pour des élections apaisées.		Indicateur 2 a : Proportion de cas incidents signalés par la plateforme de veille situationnelle mise en place Données de Référence : 90% des cas signalé lors de l'élection présidentielle de 2015 Cible : 100% des cas signalés	Rapports de la Plateforme de veille situationnelle / A la fin du processus	
		Indicateur 2 b : Nombre d'incidents sécuritaires signalée pendant les élections locales dans les zones cibles du projet Données de Référence :2 cas de violences enregistrés à Divo lors des élections législatives	Sondages périodiques et Etudes de perceptions Rapports de la CEI / A la fin du processus	

		Cible :0 cas de violence dans les zones cibles du projet		
	Produit 2.1 : Une plateforme de veille situationnelle avec l'appui technique des organisations de jeunes et de femmes pour des élections apaisées et transparentes est mise en place et fonctionnelle	Indicateur 2.1.1 : Nombre d'organisations de jeunes et de femmes qui participent régulièrement au sein de la plateforme de veille Données de Référence : 07 (organisations membres de la précédente plateforme de 2015) Cible : Toutes les OSC impliquées dans le processus électoral	Rapport de la Plateforme de veille	
		Indicateur 2.1.2 : Proportion de plaidoyers initiés par la Plateforme de veille par rapport aux cas référés Données de Référence : 0 Cible : Au moins 90% de plaidoyers pour les cas référés	Rapports des séances de travail et de plaidoyers organisés	
		Indicateur 2.1.3 : Proportion de plaintes rapportées particulièrement les violences à l'égard des femmes par la Plateforme de veille situationnelle à la CEI et aux instances en charge de ces cas Données de Référence : AD	Rapport de la CEI	

		Cible : 100% des cas		
	Produit 2.2 : La Commission électorale indépendante est appuyée et promeut le dialogue et la paix	Indicateur 2.2.1 : Nombre de personnel (par sexe) de la CEI qui ont la capacité renforcée sur le programme BRIDGE Données de Référence : 00 Cible : Tout le personnel technique de la CEI	Rapport de formations	
		Indicateur 2.2.2 : Proportion d’alertes reçues, traitées par la CEI Données de Référence :00 Cible : 80% des alertes reçues, traitées et/ou en cours de traitement	Rapports de la CEI	
		Indicateur 2.2.3 : Nombre d’émissions radio réalisées par le CEI Données de Référence : 00 Cible : Au moins 12 émissions radios sur la période de la campagne électorale	Rapports de la CEI	
Résultat 3 : La participation des femmes dans le processus électoral et		Indicateur 3 a : Taux de participation des femmes dans le processus électoral Données de Référence : 49,52%	Rapports de la CEI	

leur représentativité dans les assemblées élues sont améliorées		Cible: Au moins 60% des femmes inscrites sur la liste électorale participent au vote		
		Indicateur 3 b : Pourcentage de Femmes Elues Locales par rapport au nombre total d'élus Données de Référence : 5% des maires élus et 3% femmes présidente de conseil régional Cible: Au moins 10% de femmes maires et 9% de femmes conseillères	Rapports de la CEI	
Produit 3.1 : Le cadre légal relatif aux élections est révisé pour encourager la représentation des femmes		Indicateur 3.1.1 : Nombre de séances de plaidoyers en faveur du projet de loi relatif à la promotion des droits politiques des femmes dans les assemblées élues. Données de Référence: 0 Cible: Au moins 5 séances de plaidoyer organisées	Rapports des Plaidoyers	
		Indicateur 3.1.2 : Nombre de leaders communautaires, autorités préfectorales, les élus locaux qui sont mieux informés sur le rôle de la femme dans la prise de décision et leur rôle dans la prévention des violences en période électorale ;	Rapports de formation	

		Données de Référence : 0 Cible: 50 leaders		
	Produit 3.2 : Les capacités des femmes et des jeunes filles en leadership sont renforcées	Indicateur 3.2.1 : Nombre de femmes et de jeunes filles qui sont les capacités renforcées en leadership Données de Référence : 00 Cible: 100 femmes et jeunes filles coachées	Rapports de Formations	
		Indicateur 3.2.2 : Nombre de cellules d'appuis aux femmes candidates créées Données de Référence: 0 Cible: Au moins 1 cellule créée	PV de création des cellules	
	Produit 3.3 : La population et les partis politiques sont sensibilisés à la question de la violence à l'égard des femmes en politique	Indicateur 3.3.1 : Nombre de sessions de campagnes organisées sur la question de la violence à l'égard des femmes en politique Données de Référence: 00 Cible: 25 sessions de campagnes dont au moins une campagne dans chaque localité cible du projet	Rapports de formation	
		Indicateur 3.3.2 : Nombre d'initiatives relatives à l'observation du genre appuyées Données de Référence: 00	Rapports d'activités	

		Cible: Au moins une initiative appuyée		
--	--	----------------------------------------	--	--

2. Liste des principales parties prenantes et des autres personnes à consulter, avec des informations concernant l'organisation dont elles dépendent et leur importance pour l'évaluation, ainsi que leurs coordonnées

3. Liste des sites à visiter

4. Listes des documents à consulter ainsi que des sites internet à visiter

5. Modèle de Matrice d'évaluation

Critère d'évaluation correspondant	Questions clés	Sous questions spécifiques	Sources de données	Outils/ méthodes de collecte des données	Indicateurs/ Norme de réussite	Méthode d'analyse des données

6. Modèle de rapport d'évaluation

1. **Titre et pages de garde** : doivent indiquer les informations de base suivantes :

- Nom de l'intervention évaluée ;
- Dates de l'évaluation et du rapport ;
- Pays de l'intervention évaluée ;
- Noms des évaluateurs et organisations auxquelles ils sont affiliés ;
- Nom de l'organisation ayant demandé l'évaluation ;
- Remerciements.

2. **Informations relatives à l'évaluation et au projet** : à inclure dans toutes les versions finales des rapports d'évaluation, sur la deuxième page (et sur une seule page) :

Informations sur le projet		
Titre du projet		
Numéro Atlas		
Produit et résultat institutionnel		
Pays		
Région		
Date de signature du document de projet		
Dates du projet	Démarrage	Fin prévue
Budget du projet		

Dépenses engagées à la date de l'évaluation	
Source de financement	
Gender Marker	
Agence d'exécution	

Informations relatives à l'évaluation		
Type d'évaluation (projet/réalisation/thématique/DPP etc.)		
Finale/mi-parcours/autre		
Période évaluée	Début	Fin
Évaluateurs		
Adresse email de l'évaluateur		
Dates de l'évaluation	Début	Fin

3. **Table des matières**, y compris pour les encadrés, les figures, les tableaux et les annexes, avec les numéros de page.
4. **Liste des sigles et abréviations.**
5. **Résumé analytique** (quatre pages maximum) : Une section indépendante de deux ou trois pages :
 - Décrivant brièvement le sujet de l'évaluation (le(s) projet(s), programme(s), politiques ou autre intervention évalués).
 - Expliquant l'objet et les objectifs de l'évaluation, y compris son public et ses utilisations attendues.
 - Décrivant les principaux aspects de l'approche et des méthodes d'évaluation.
 - Résumant les principales constatations, conclusions et recommandations.
 - Indiquant les normes de qualité et la note de qualité des évaluateurs.
6. **Introduction**
 - Expliquer pourquoi l'évaluation a été effectuée (l'objet), pourquoi l'intervention est évaluée à ce moment précis, et les raisons justifiant le choix des questions.
 - Identifier le principal public cible ou les utilisateurs de l'évaluation, ce qu'ils souhaitent en apprendre et pourquoi, et la manière dont il est attendu qu'ils utilisent les résultats de l'évaluation.
 - Identifier l'intervention objet de l'évaluation (le(s) projet(s), programme(s), politiques ou autre intervention évalués - cf. section suivante portant sur l'intervention).
 - Familiariser le lecteur avec la structure et le contenu du rapport et la manière dont les informations qu'il contient répondent aux objectifs de l'évaluation et satisfont aux besoins en information des utilisateurs attendus de l'évaluation.
7. **Description de l'intervention** : permet aux utilisateurs du rapport de comprendre la logique, d'apprécier les mérites de la méthodologie d'évaluation et de comprendre l'applicabilité des résultats de l'évaluation. La description doit être suffisamment précise pour rendre le rapport intelligible pour ses utilisateurs. La description doit :
 - Décrire ce qui est évalué, qui entend en tirer parti, et la problématique ou la question à traiter.

- Expliquer le modèle ou le cadre des résultats attendus, les stratégies de mise en œuvre et les principales hypothèses sous-tendant la stratégie.
- Établir les liens avec les priorités nationales, les priorités du PNUAD, les cadres financiers pluriannuels de l'organisation ou les objectifs du Plan stratégique, ou d'autres plans ou objectifs propres au pays ou au programme.
- Identifier la phase de mise en œuvre de l'intervention et les modifications majeures éventuelles (par ex. plans, stratégies, cadres logiques) au fil du temps, et expliquer les implications de ces changements pour l'évaluation.
- Identifier et décrire les principaux partenaires impliqués dans la mise en œuvre et leurs rôles respectifs.
- Identifier les questions transversales pertinentes traitées par l'évaluation, telles que l'égalité des sexes, les droits fondamentaux, les groupes marginalisés ou l'engagement à ne laisser personne de côté.
- Décrire la portée de l'intervention, notamment le nombre de volets (ou phases d'un projet) et la taille de la population cible pour chaque volet.
- Indiquer le montant total des ressources, y compris les ressources humaines, et les budgets.
- Décrire le contexte entourant les facteurs sociaux, politiques, économiques et institutionnels, ainsi que le paysage géographique dans lequel opère l'intervention et expliquer les effets (défis et opportunités) que présentent ces facteurs pour la mise en œuvre et les résultats.
- Signaler les faiblesses dans la conception (par ex. dans la logique d'intervention) ou d'autres contraintes dans la mise en œuvre (par ex. ressources limitées).

8. **Champ et objectifs de l'évaluation** : le rapport doit présenter un argumentaire clair du champ, des objectifs principaux et des grandes questions de l'évaluation.

- **Champ de l'évaluation** : le rapport doit définir les paramètres de l'évaluation, par exemple la période examinée, les segments de la population cible considérés, la zone géographique couverte et les volets, produits ou résultats qui ont été (ou non) évalués.
- **Objectifs de l'évaluation** : le rapport doit expressément identifier les types de décisions que les utilisateurs de l'évaluation seront amenés à prendre, les questions qu'ils devront se poser pour prendre ces décisions, et les résultats que devra obtenir l'évaluation pour contribuer à ces décisions.
- **Critères d'évaluation** : le rapport doit définir les critères d'évaluation ou les normes de performance utilisés¹. Le rapport doit justifier le choix des critères spécifiques utilisés pour l'évaluation.
- **Questions d'évaluation** : elles définissent les informations que l'évaluation va générer. Le rapport doit lister les principales questions d'évaluation qui seront traitées et expliquer dans quelle mesure les réponses à ces questions correspondent aux informations dont ont besoin les utilisateurs.

9. **Approche et méthodes d'évaluation**² : Le rapport d'évaluation doit décrire en détail les approches méthodologiques, les méthodes et les analyses choisies, les raisons de ces choix, et dans quelle mesure, tenant compte des contraintes de temps et d'argent, les approches et méthodes employées ont généré des données permettant de répondre aux questions d'évaluation et de remplir les objectifs de l'évaluation. Le rapport doit préciser de quelle manière l'égalité des sexes, la vulnérabilité et l'inclusion sociale ont été prises en compte dans la méthodologie, notamment de quelle manière les méthodes de collecte et d'analyse des données ont tenu compte du genre, utilisé des données ventilées et ont consulté différents groupes de parties prenantes. La description doit permettre aux

¹ Les critères les plus communément appliqués dans le cadre d'évaluations au PNUD sont les critères du CAD de l'OCDE : pertinence, efficacité, efficacité et durabilité auquel s'ajoute la cohérence.

² Tous les aspects de la méthodologie décrite doivent être intégralement traités dans le rapport. Certaines informations techniques peuvent être détaillées dans les annexes au rapport

utilisateurs de l'évaluation d'apprécier les mérites des méthodes employées par l'évaluation et la crédibilité des constatations, des conclusions et des recommandations. La description de la méthodologie doit aborder chacun des éléments suivants :

- **Approche de l'évaluation**
- **Sources de données** : les sources d'information (documents et parties prenantes consultés) ainsi que les raisons justifiant ces choix et la manière dont les informations obtenues ont permis de répondre aux questions d'évaluation.
- **Échantillon et cadre d'échantillonnage** : si un échantillon a été utilisé : décrire sa taille et ses caractéristiques, les critères de sélection (par ex. femmes célibataires de moins de 45 ans), le processus de sélection de l'échantillon (par ex. au hasard, dirigé), le cas échéant, la manière dont ont été assignés les groupes de contrôle et de traitement, et dans quelle mesure l'échantillon est représentatif de l'ensemble de la population cible, en signalant notamment les limites de l'échantillon en termes de généralisation des résultats.
- **Instruments et procédures de collecte des données** : les méthodes ou procédures utilisées pour recueillir les données, ainsi que les instruments de collecte (par ex. protocoles d'entretien), leur adéquation par rapport à la source de données, et les preuves de leur fiabilité et de leur validité, et la manière dont ils tiennent compte de la problématique hommes-femmes.
- **Normes de performance**³ : la norme ou la mesure de référence qui sera utilisée pour évaluer la performance au regard des questions de l'évaluation (par ex. indicateurs nationaux ou régionaux, échelle de notation).
- **Participation des parties prenantes** à l'évaluation et dans quelle mesure le degré de participation des hommes et des femmes a contribué à la crédibilité de l'évaluation et de ses résultats.
- **Considérations éthiques** : les mesures adoptées pour protéger les droits et la confidentialité des informateurs (se référer au guide du GNUE « Directives éthiques pour les évaluateurs » pour plus d'informations⁴).
- **Informations relatives aux évaluateurs** : La composition de l'équipe d'évaluation, le profil et les compétences des membres de l'équipe, la pertinence des compétences de l'équipe dans son ensemble, la parité et la représentation géographique au regard de l'évaluation.
- **Principales limites de la méthodologie** à identifier et à mentionner ouvertement au regard de leurs implications pour l'évaluation, ainsi que les mesures prises pour atténuer ces contraintes.

10. **Analyse des données** : le rapport doit décrire les procédures utilisées pour analyser les données recueillies afin de répondre aux questions d'évaluation. Il doit détailler les différentes étapes et phases de l'analyse qui a été effectuée, notamment les étapes visant à confirmer la fiabilité des données et les résultats pour différents groupes de parties prenantes (hommes et femmes, différents groupes sociaux, etc.). Le rapport doit également justifier l'adéquation des analyses au regard des questions d'évaluation. Les éventuelles faiblesses de l'analyse des données ou les lacunes ou limites relatives aux données doivent être évoquées, y compris leur influence possible sur l'interprétation des données ou les conclusions tirées.

11. **Les constatations** doivent être présentées sous forme d'énoncés de faits fondés sur l'analyse des données. Elles doivent être structurées autour des questions d'évaluation de manière à ce que les utilisateurs du rapport puissent rapidement faire le lien entre les questions posées et les constats réalisés. Les différences entre les résultats anticipés et les résultats réels doivent être expliquées, ainsi

³ Une matrice résumant les sources de données, les outils ou méthodes de collecte pour chaque source, et la norme ou la mesure de référence pour chaque question d'évaluation est un bon outil de visualisation pour simplifier la logique de la méthodologie au lecteur

⁴ GNUE, « Ethical Guidelines for Evaluation », juin 2008. Disponible ici : <http://www.uneval.org/document/detail/102>

que les facteurs affectant la réalisation des résultats attendus. Les hypothèses ou les risques relatifs à la conception du projet ou du programme et qui ont ensuite affecté la mise en œuvre doivent être mentionnés. Les constatations doivent tenir compte d'une analyse de la problématique hommes-femmes et des questions transversales.

12. **Les conclusions** doivent être exhaustives et équilibrées, en mettant en avant les forces, les faiblesses et les résultats de l'intervention. Elles doivent être largement étayées par les preuves et s'inscrire dans la logique des constatations de l'évaluation. Elles doivent répondre aux principales questions de l'évaluation et donner des pistes de réflexion pour l'identification ou la résolution des problèmes ou des questions importantes pertinents pour la prise de décisions des utilisateurs attendus, y compris les questions relatives à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes.
13. **Recommandations** : le rapport doit présenter des recommandations pratiques, applicables, à l'attention des utilisateurs cibles du rapport concernant les mesures à adopter ou les décisions à prendre. Leur nombre doit être raisonnable. Les recommandations doivent être directement étayées par des preuves et liées aux constatations et aux conclusions relatives aux questions clés traitées par l'évaluation. Elles doivent mentionner la durabilité de l'initiative et évaluer le cas échéant la pertinence de la stratégie de désengagement. Les recommandations doivent également donner des conseils précis quant à d'éventuels projets ou programmes futurs ou similaires. Elles doivent par ailleurs tenir compte des questions relatives à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des actions prioritaires pour améliorer ces aspects.
14. **Enseignements tirés** : Si cela semble nécessaire ou si les TdR le demandent, le rapport doit faire mention des enseignements tirés de l'évaluation, à savoir les nouvelles connaissances acquises dans ce contexte précis (intervention, résultats, voire méthodes d'évaluation) et qui sont applicables à des situations similaires. Les enseignements doivent être concis et se fonder sur des preuves spécifiques présentées dans le rapport.
15. **Annexes au rapport** : Les annexes proposées doivent comprendre les éléments suivants afin de donner à l'utilisateur du rapport plus de détails concernant le contexte et la méthodologie, de manière à renforcer la crédibilité du rapport :
 - TdR de l'évaluation
 - Autres documents relatifs à la méthodologie, tels que la matrice d'évaluation et les instruments de collecte des données (questionnaires, guides d'entretien, protocoles d'observation etc.), le cas échéant
 - Liste des individus ou groupes interrogés ou consultés et des sites visités. Cette liste peut être omise à des fins de confidentialité avec l'accord de l'équipe d'évaluation et du PNUD
 - Liste des documents consultés
 - Cadre ou modèle de résultats du projet ou programme
 - Tableaux résumant les constatations, par exemple des tableaux montrant les progrès dans la réalisation des produits, des cibles, et des objectifs par rapport aux indicateurs définis.
 - Code de conduite signé par les évaluateurs.

7. Code de conduite

Formulaire d'acceptation du code de conduite du/ de la consultante (e) en évaluation

Les évaluateurs :

1. Doivent présenter des informations complètes et équitables dans leur évaluation des forces et des faiblesses afin que les décisions ou les mesures prises soient bien fondées ;

2. Doivent divulguer l'ensemble des conclusions d'évaluation, ainsi que les informations sur leurs limites et les mettre à disposition de tous ceux concernés par l'évaluation et qui sont légalement habilités à recevoir les résultats ;
3. Doivent protéger l'anonymat et la confidentialité à laquelle ont droit les personnes qui leur communiquent des informations ; les évaluateurs doivent accorder un délai suffisant, réduire au maximum les pertes de temps et respecter le droit des personnes à la vie privée. Les évaluateurs doivent respecter le droit des personnes à fournir des renseignements en toute confidentialité et s'assurer que les informations dites sensibles ne permettent pas de remonter jusqu'à leur source. Les évaluateurs n'ont pas à évaluer les individus et doivent maintenir un équilibre entre l'évaluation des fonctions de gestion et ce principe général.
4. Découvrent parfois des éléments de preuve faisant état d'actes répréhensibles pendant qu'ils mènent des évaluations. Ces cas doivent être signalés de manière confidentielle aux autorités compétentes chargées d'enquêter sur la question. Ils doivent consulter d'autres entités compétentes en matière de supervision lorsqu'il y a le moindre doute à savoir s'il y a lieu de signaler des questions, et comment le faire.
5. Doivent être attentifs aux croyances, aux us et coutumes et faire preuve d'intégrité et d'honnêteté dans leurs relations avec toutes les parties prenantes. Conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme, les évaluateurs doivent être attentifs aux problèmes de discrimination ainsi que de disparité entre les sexes, et s'en préoccuper. Les évaluateurs doivent éviter tout ce qui pourrait offenser la dignité ou le respect de soi-même des personnes avec lesquelles ils entrent en contact durant une évaluation. Sachant qu'une évaluation peut avoir des répercussions négatives sur les intérêts de certaines parties prenantes, les évaluateurs doivent réaliser l'évaluation et en faire connaître l'objet et les résultats d'une façon qui respecte absolument la dignité et le sentiment de respect de soi-même des parties prenantes.
6. Sont responsables de leur performance et de ce qui en découle. Les évaluateurs doivent savoir présenter par écrit ou oralement, de manière claire, précise et honnête, l'évaluation, les limites de celle-ci, les constatations et les recommandations.
7. Doivent respecter des procédures comptables reconnues et faire preuve de prudence dans l'utilisation des ressources de l'évaluation.

Formulaire d'acceptation du consultant en évaluation

Engagement à respecter le Code de conduite des évaluateurs du système des Nations Unies

Nom du consultant : _____

Nom de l'organisation de consultation (le cas échéant) : _____

Je confirme avoir reçu et compris le Code de conduite des évaluateurs des Nations Unies et je m'engage à le respecter.

Signé à le

Signature : _____